

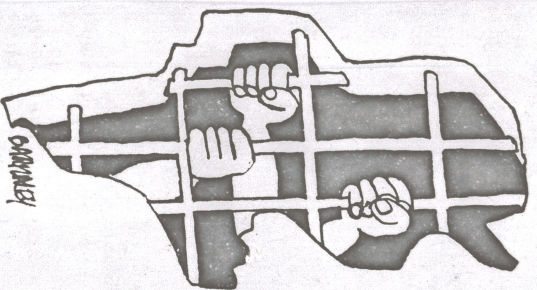
Internationale des Droits de l'Homme, Associations de Juristes, organisations de secours, partis politiques, etc....).

6/ Contribuer aux campagnes de défense juridique des détenus en coordonnant les contacts avec les avocats à l'échelle nationale et internationale.

7/ Contribuer aux campagnes de défense des militants tunisiens qui, à l'étranger, pourraient faire l'objet de mesures administratives ou judiciaires en raison de leurs opinions politiques.

L'objectif d'information et de défense du Comité est donc clair et limité. Le Comité n'a nullement vocation, de ce fait, à se poser en organe centralisateur des diverses instances et organisations, qui, en Tunisie et à l'échelle de l'émigration ouvrière et étudiante tunisienne, mènent dans une totale liberté d'action, les campagnes plus spécifiquement liées à leurs choix politiques, de mobilisation contre la répression et de lutte contre le régime.

Le 16 avril 1972



“ Le plus grand mal qui puisse sans que les tyrans y prennent garde, s'insinuer dans le corps de l'Etat, c'est l'arbitraire et l'injustice ” ... H. BOURGUIBA, le 1/6/1969
Cynisme et mystification !

(1)

Cher Camarade, Cher Ami ,

Notre Comité, depuis sa constitution, a essayé d'assurer les tâches d'information et de défense qu'il s'était assignées dans sa plateforme afin de participer à la lutte démocratique qui se mène dans notre pays. Constitué à la suite des événements de février 72 et d'une répression qui a touché un millier de jeunes, notre Comité a enregistré, en même temps que tout le mouvement démocratique, une première victoire importante par la mise "en liberté provisoire" de tous les militants démocrates et révolutionnaires arrêtés en février 72 ainsi que celle de Ahmed Ben Othman arrêté en avril 71. Cependant la répression ne cessait pas pour autant que ce soit sous une forme violente ou sournoise, et dans tous les milieux. (1).

Notre Comité a pris plusieurs initiatives positives: meetings, contacts avec d'autres organisations démocratiques, envoi d'avocats; communiqué, Tracts, Colis etc... Pourtant cela ne représente que peu de choses face à l'ampleur des moyens du pouvoir répressif et, surtout, devant la répression qui s'est abattue sur les travailleurs, notre Comité n'a pu qu'informe et n'a pas pu prendre efficacement en charge leur défense. Ceci est dû à des difficultés objectives du mouvement démocratique tunisien mais aussi à d'autres difficultés que jusqu'à présent nous n'avons pas su planifier.

Nous avons traversé une crise grave qui a provoqué la démission de certains membres du Comité en même temps qu'une démobilisation chez certains d'entre nous. Depuis Mai 72 notre Comité n'a pas eu grand chose à son actif.

C'est pourquoi nous avons décidé, à la lumière de notre expérience, de réexaminer la situation en Tunisie sur le plan des luttes et de la répression afin de poursuivre notre travail avec le maximum d'efficacité.

Il ressort de cela que la nature antidémocratique du régime destourien a été une constante depuis son avènement au pouvoir et que actuellement devant la montée des luttes ce caractère se manifeste encore plus ouvertement et sur toutes les couches de la population. Cette répression passe par des phases aiguës qui tendent à se multiplier mais elle est aussi quotidienne et sournoise. Notre lutte démocratique n'est donc pas basée sur telle ou telle répression, et cela a été clair depuis le début, elle se doit d'être aussi quotidienne et efficace.

Notre Comité est né dans le cadre du mouvement démocratique de février 72 qui lui a donné dès le départ, de par ses objectifs un caractère non conjoncturel puisqu'il s'agit de la lutte pour les libertés démocratiques en général.

Tout en considérant que la plateforme autour de laquelle nous nous sommes

réunis ne saurait être remise en cause, et constitue un événement très positif dans la lutte démocratique, nous avons décidé de la réactualiser et de la préciser en fonction de la situation actuelle et de mieux accentuer le caractère non conjoncturel de ses tâches.

Ce ci est d'autant plus urgent que les informations qui nous parviennent du pays sont de nouvelles preuves de l'absence totale de liberté.

Voici les récentes informations:

1-Un procès a eu lieu début octobre à l'encontre de 5 militants qui ont eu des peines lourdes sur la base d'un dossier vide:il s'agit de Michel Cantal-Dupart condamné à 4 ans, Moncef Ben Othman 3 ans, Rachid Bellalouna 1 an et Malila Ben Othman et Mohamed Ben Jennet à un an par contumace.

2-Une nouvelle affaire est montée à l'encontre de Noureddine Ben Khader, Gilbert Naccache; Aicha Ben Abed et Salem Ben Yahia. Alors qu'ils sont emprisonnés depuis décembre 72, ils sont inculpés de "diffusion de fausses Nouvelles".

Hachemi Troudi arrêté depuis Mai 75 gardé au secret dans les locaux de la DST et torturé jusqu'à très récemment risque d'être inculpé dans la même affaire ainsi que son frère.

3-Tahar Ayachi qui avait été gardé à la DST au mois d'aout pendant 10 J est à nouveau arrêté. On ne sait pas le sort qui l'attend.

4-Arrestations de travailleurs de la STIA à Sousse au mois de septembre. Trois sont maintenus en prison et on prévoit un procès pour très bientôt. Il s'agit de Mohamed Ben Ahmed ; Chouchane Boumaïza et Abdelali Ben Nejma. La direction de l'UGTT veut amender les articles 88 à 90 du code du travail afin de pouvoir réprimer plus les travailleurs qui seraient à l'initiative de grèves.

5-Arrestations de travailleurs à Jemmal.

6-A l'université: 25 étudiants ont enrôlés au service militaire. Il y aurait une liste de 600 menacés d'enrôlement. Suppression des bourses et refus d'inscriptions pour certains étudiants.

7-Dans l'émigration en France, les expulsions pleuvent :

-A Saint Etienne expulsion de trois travailleurs dont un sur ordre du Consul de Tunisie

-A Lyon expulsion de 2 tunisiens 1 trav et un étudiant.

Ces informations ne sont pas complètes, mais elles sont déjà suffisantes pour exiger de nous une lutte efficace contre la répression. C'est pourquoi nous te demandons de participer à la réunion du Comité qui aura lieu le SAMEDI 17 NOVEMBRE à 14 h 30 AU CENTRE ALBERT CHATELET, rUS Calvin, 7ème (dernier) étage. dont le but essentiel est d'arriver à des modalités d'action pratique et à l'organisation d'un travail continu du Comité.

TA PRESENCE?, TES SUGGESTIONS et TES CRITIQUES SONT INDISPENSABLES.

Tu trouveras ci-joint:a) L'ancienne plateforme

b) Les projets d'amendement

c) Un projet de règlement intérieur

./...

Nous te proposons l'ORDRE DU JOUR suivant :

1-Echange d'informations sur la répression

2-Discussion amendement et adoption de la plateforme

3-Election d'un secrétariat

4-Propositions d'actions pratiques

LE Secrétariat Provisoire du Comité

Le 10 novembre 1973

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Le Comité Tunisien d'Information et de Défense des Victimes de la Répression est composé d'individualités organisées ou non et venant des divers horizons de l'opposition tunisienne démocratique et révolutionnaire. Partant de ce principe on peut définir de la manière suivante les règles qui régiront son fonctionnement :

1-S'agissant des militants organisés politiquement, le Comité est ouvert aux militants de toutes organisations démocratiques et révolutionnaires Tunisiennes qui luttent contre l'hégémonie du Destour.

2-Un membre organisé politiquement ne peut pas être exclu du Comité en raison de ses divergences ou de son retrait de telle ou telle organisation.

3-Si les organisations ne sont pas représentées en tant que telle au sein du Comité, elles auront néanmoins la possibilité d'émettre leur point de vue à l'occasion de meetings organisés par le Comité. Elles le feront non pas en tant que composante du Comité mais en tant que partie prenante de la lutte démocratique qui se mène dans le pays ou celle menée par les citoyens tunisiens à l'étranger.

a) Ces interventions n'engagent en aucun cas le Comité en tant que tel.

B) Les organisations accorderont lors de ces interventions une place importante à l'objet du meeting.

c) Elles s'engagent à ne pas attaquer dans leurs interventions les autres organisations démocratiques et révolutionnaires tunisiennes.

4-La liste des membres du Comité doit être arrêtée lors de l'AG électorale du Secrétariat

5-L'adhésion au Comité se fait sur ~~un~~ proposition de 2 membres du Comité et à la suite d'un vote à la majorité simple.

6-Les propositions de sanction, en cas de violation de la plateforme par un membre du Comité sont faites par 2 membres du Secrétariat et doivent recueillir pour être exécutoires, l'approbation des 2/3 des membres du Comité.

7-L' A.G. du Comité est l'instance suprême du Comité, elle définit la politique de celui-ci prend des décisions. L'A.G. est convoquée au moins une fois par mois.

8-Le Secrétariat est l'organe exécutif du Comité. Il est élu par l'A.G. et doit comporter 5 à 7 membres.

9-Le Secrétariat est chargé de faire paraître un bulletin d'information régulièrement. Les textes de ce bulletin sont adoptés en réunion du Secrétariat et aucune modification ne pourra être apportées à ces textes en dehors de ce cadre.

10-Le Secrétariat met à la disposition de tous les membres du Comité les P.V. de ses réunions.

I- Les paragraphes 4,5,6 ... jusqu'aux tâches du Comité , dont le contenu relatent les événements de Février 72 seront remplacés par :

"Après la répression de 68, celle du large mouvement démocratique de février 72 a été d'une violence sans précédent et a illustré aux yeux de la population le caractère fondamentalement répressif du régime destourien. La police n'a pas hésité à tirer sur les manifestants. Elle a procédé à des arrestations massives d'étudiants et de jeunes qui ont été soumis à leurs méthodes habituelles: tabassages et tortures systématiques. Un an après , face à la mobilisation sans cesse croissante contre la répression , le pouvoir a été acculé à relâcher les militants démocrates et révolutionnaires arrêtés, mais il n'a évidemment pas cédé. Au contraire , les arrestations et les procès se succèdent(2), la violence répressive s'accroît, faisant de nouvelles victimes. Et en mai 73 , la grève et les manifestations des travailleurs de la ~~SNP~~ soutenues par les étudiants , les lycéens et une grande partie de la population, ont entraîné une nouvelle réponse sanglante du pouvoir. (3)

Mais la répression ne prend pas que des formes aiguës (arrestations internement ou procès), elle se manifeste quotidiennement par des rafles , le retrait ou le refus de passeport, par des assignations à résidence et dans le milieu étudiant par le refus d'inscription, la suppression des bourses ou l'envoi au service militaire.

Malgré la violation quotidienne et flagrante de tous les droits de l'individu, malgré la multiplication de périodes de répression brutale, le pouvoir qui a la main mise sur tous les moyens d'information et Tunisie réussit encore à imposer le silence sur la plupart des luttes et de la répression, aidé en cela par ses alliés impérialistes.

Une campagne de mobilisation active et constante contre la répression est donc nécessaire .

A cet effet, des militants Tunisiens venus de divers horizons politiques de l'opposition démocratique et révolutionnaire au régime , décidés par delà leurs divergences politiques ou idéologiques, à faire face aux menées répressives du pouvoir, se sont constitués en "Comité Tunisien d'Information et de Défense des Victimes de la Répression". Constitué dans le cadre du mouvement démocratique de février 72 , ce Comité a pour objectif , la lutte pour les libertés démocratiques en général, et dans ce cadre, il se déclare prêt à assurer l'information ~~sur~~ sur la répression sous toutes ses formes et sur toutes les couches de la population.

Il est prêt à assurer la défense de toutes les victimes de la répression et de l'arbitraire destourien(4) par une campagne de mobilisation et de défense et à contribuer à briser le mur de silence élevé par le pouvoir et ses alliés autour des luttes et des menées répressives du destour.

A ces fins , le Comité s'assigne les tâches suivantes :

"

II- Pour les tâches du Comité : voir la plateforme. Conserver les tâches 1 à 6 comprise. La tâche 7 sera remplacée par :

"7- Participer à l'information sur la situation de l'émigration tunisienne à l'étranger .

8- Contribuer au soutien de la lutte des travailleurs émigrés particulièrement en France pour la reconnaissance de leurs droits .

Contribuer à la défense des militants tunisiens qui , à l'étranger pourraient être l'objet de mesures administratives ou judiciaires en raison de leurs opinions politiques . A cet effet , le Comité coordonnera ses activités avec toutes les instances intéressées .

III- Supprimer certains fragments de phrases soit pour supprimer le caractère conjoncturel de la plateforme, soit parce qu'ils n'ajoutent rien.

Ces fragments de phrases sont barrés au crayon sur le texte de la plateforme.

BULLETIN D'INFORMATION

Les nouvelles alarmantes ne cessent de nous parvenir de Tunisie. Des révélations de plus en plus scandaleuses ne cessent de faire jour et de montrer l'ampleur de la repression sauvage que le gouvernement destourien a infligé au mouvement de la jeunesse Tunisienne.

1°) On nous a affirmé maintenant que le massacre des BOP a fait plusieurs morts. Un médecin dont nous taisons le nom a assuré qu'une lycéenne d'El Omrane a eu la colonne vertébrale brisée et a décédé des suites de ses fractures. Un autre lycéen a eu le crane ouvert. Deux ouvriers sont morts également dont l'un de Djebel Lahmar. On parle d'autres morts à Sfax et au Kef... Nous avançons ces informations telles que nous les avons reçues et nous demandons à tous les camarades de tout mettre en oeuvre pour les vérifier le plus rapidement et le plus soigneusement possible.

2°) De nombreuses personnes sont par ailleurs blessées, pour l'écrasante majorité des jeunes dont de nombreuses filles. Plusieurs cas sont dans un état grave.

3°) Les arrestations continuent toujours : on estime le total à 200 personnes. Des camarades sont détenus à la prison civile de Tunis. De nombreux étudiants et lycéens sont parqués dans les casernes. Les flics utilisent maintenant un mode d'arrestation sournois : ils arrêtent des étudiants à la tombée du jour et les relâchent à l'aube avant que leurs camarades n'aient eu le temps de s'alerter., après les avoir tabassés et interrogés toute la nuit.

Nous avons recueillis jusqu'à présent les noms de 19 camarades arrêtés. Nous les communiquons instantanément et nous demandons à tous de les vérifier et d'en compléter la liste. Nous publierons de nouvelles listes au fur et à mesure.

| | | |
|----|---------------------|---------------------------|
| 1 | BEN SLIMANE Moncef | (3e année français) |
| 2 | BEN TARJEM Mustapha | (philosophie) |
| 3 | CHEBBI Moncef | (3e année Histoire) |
| 4 | CHEBBI Morched | (3e année français) |
| 5 | DAY ABDALLAH | (Sciences Eco) |
| 6 | DALY | (|
| 7 | GHARBI | (Ecole du Service Social) |
| 8 | HABABOU Seifallah | (2e année Sciences Eco) |
| 9 | HAMAMI Neila | (4e année Sciences Eco) |
| 10 | HAMZA Raouf | (histoire) |
| 11 | HORCHANI Ali | (Médecine) |
| 12 | KHEDIRI Salah | (4e année Français) |
| 13 | LASSOUED Moncef | (Sciences) |
| 14 | LASSOUED | (Frère du précédent) |
| 15 | MARSIT Habib | (4e année Science po) |
| 16 | M'CHAREK Rachid | (professeur) |
| 17 | OUNIS Chedhi | (3e année droit) |
| 18 | SALLAMI Abdelmalek | (4e année français) |
| 19 | ZGHAL Hatem | (philosophie) |

BULLETIN D'INFORMATION

Plusieurs autres camarades sont recherchés activement dont :
NAJET LAKHAL de 4e année de Sciences Eco et LALLA.

4°) Beaucoup de camarades sont surveillés activement et sont constamment sous la menace d'arrestation, cela se passe aussi bien à Tunis qu'à l'intérieur, c'est le cas du camarade NOUREDDINE BEN KHADER à Grombalia et Gilbert NACCACHE à Bonsoleim, ce dernier a été arrêté le lundi 14/2/72 et est depuis tenu au secret dans les locaux de la police = Hou Salem.

5° Nous avons appris également qu'à l'aéroport de Tunis-Carthage, tout passager dont le passeport porte la mention "Etudiant" est systématiquement refouillé.

PARIS LE 18/2/72

Groupe d'information pour les luttes en Tunisie.

- Camarades : Collectez les informations
- Rassemblez les
- Mettez les à la disposition des masses
- Diffusez les
- Faites échouer le complot du silence bourgeois
- Ecrivez à vos parents, vos amis en Tunisie pour demander des nouvelles.

- 1 BEN SULTANE Moncef
- 2 BEN TAJEB Metaphys
- 3 ARBBI Moncef
- 4 ARBBI Mohamed
- 5 BAY ADALAH
- 6 BAY
- 7 CHABBI
- 8 LABABOU Seflalish
- 9 TAMI MOUJA
- 10 TAMMAM ROUJE
- 11 FACHANT Ali
- 12 FACHANT Safar
- 13 LASSOUF Moncef
- 14 LASSOUF
- 15 MARBIT Habib
- 16 M'CHERK Rachid
- 17 OUNIS Chedi
- 18 SALLAMI Abdelmalek
- 19 SOHAL Halem